



**CREATION FICHE
ENSEIGNANT
ANGE1D - RAPPELS**

points indispensables à vérifier

- ▶ 1. Se positionner sur **l'année scolaire 2019-2020**
- ▶ 2. Vérifier et/ou renseigner le numéro de **téléphone portable**
- ▶ 3. Vérifier **que l'adresse mail est celle utilisée par l'enseignant**
- ▶ 4. Renseigner **l'échelle de rémunération**
- ▶ 5. Renseigner **l'accès à l'emploi**
- ▶ 6. Renseigner **la qualité juridique**

Avant tout travail sur l'année en cours, vérifiez :



MARIELLE 0771276U - Cours Bautain - 77230 JUILLY - 2018-2019 [Déconnexion](#)

Académie : CRETEIL
Diocèse :

ANGE 1er Degré

Accueil : Etablissements : Fiche établissement Modes d'emploi

Observateur Etablissements Recherche enseignants Divisions Moyens Enseignants Elèves Flash Transferts Validation Enquête lourde

Année : 2018 - 2019

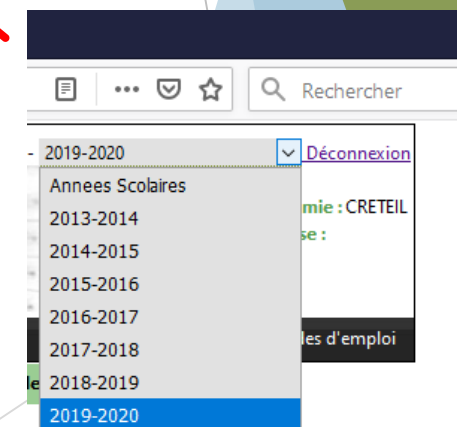
Etablissement

Informations générales

Code RNE * 0771276U

516452652

1. Sélectionner l'année scolaire 2019-2020 si elle n'est pas affichée par défaut



Rechercher

2019-2020 [Déconnexion](#)

Années Scolaires

- 2013-2014
- 2014-2015
- 2015-2016
- 2016-2017
- 2017-2018
- 2018-2019
- 2019-2020

Académie : CRETEIL
Diocèse :
Modes d'emploi

Les étapes pour AJOUTER un enseignant :

- rechercher sa fiche dans la base nationale. Si vous ne la trouvez pas, contacter votre diocèse. (la création d'un enseignant est exclusivement effectuée dans l'application CAACWeb. Cette option n'est par conséquent plus accessible dans Ange 1D depuis septembre 2018).
- **pour effectuer une recherche il faut écrire les 3 premières lettres du nom + * (ex :dup*) et la première lettre du prénom+* (ex :m*),** cliquer sur rechercher.
- la sélectionner et avant toute chose cliquer sur modifier (même si tout est correct) et enregistrer.
- Puis créer une affectation dans l'école (date début d'affectation, Qualité juridique, Quotité)
- créer un ou plusieurs services (type d'heures, Quotité, Division)
- vérifier et corriger les éléments des onglets « info personnelles » et « situation professionnelle » de l'enseignant.
- Enregistrer la fiche

Les étapes pour SUPPRIMER un enseignant :

- Sélectionner l'enseignant dans la liste
- Ouvrir sa fiche en double cliquant sur le nom de l'enseignant
- Aller dans l'onglet Affectations et Services
- Cliquer sur mettre fin à l'affectation
- Compléter la date de fin d'affectation et le motif du départ puis enregistrer.

Les étapes pour MODIFIER un enseignant :

- Sélectionner l'enseignant dans la liste
- Ouvrir sa fiche en double cliquant sur le nom de l'enseignant
- Cliquer sur Modifier pour effectuer des modifications dans les différents onglets
- Enregistrer la fiche
- Aller sur l'onglet Affectations et Services pour faire la mise à jour des données (type de contrat, nature des heures, quotité et préciser la(les) division(s)).

QUELQUES RAPPELS

Affectation

C'est le support de l'emploi. Il comporte une date de début (et une date de fin lorsque l'ens. a quitté l'établ), une qualité juridique, un nombre d'heures total.

L'affectation DOIT ETRE composée d'au moins un service.

(cliquez sur « Ajouter un service » pour le créer). Elle peut aussi en avoir plusieurs (par exemple : le Chef d'Etablissement qui a une décharge partielle de Direction, a DEUX services : un devant élèves et un de Décharge de Direction).

Un enseignant peut avoir plusieurs affectations dans un ou plusieurs établissements.

Service

C'est la nature de l'activité réalisée par le maître. Il est composé de :

- Nature des heures,
- Une division d'exercice,
- Un nombre d'heures total ou partiel.

QUELQUES REPERES VISUELS IMPORTANTS

Affectations et services

Affectation 1 :
Date de début de l'affectation : 2014-09-01

RNE	Ecole	Commune	Durée	Qualité juridique	
0371569E	Sainte Clotilde Saint Joseph	37400 - AMBOISE	20.25	Contrat définitif	Modifier

Afficher / Masquer les Services

Mettre fin à l'affectation

Services :

Nature du service	Durée	Division		
Autres Heures	20.25	0-CO-ASH-1	Modifier	Supprimer

Ajouter un service

Som. affectations 27.00 h

Ajouter une affectation

JE VOIS

J'AJOUTE

1 Affectation
1 Service

JE SUPPRIME

1 Affectation
1 Service

JE MODIFIE

1 Affectation
1 Service

Vos enseignants sont soit :

- maître auxiliaire de 2ème catégorie : remplaçant, DA sur poste vacant ou CDIste
- professeur des écoles : titulaire ou PES



Attention, un suppléant en poste (DA, Cdi ou remplaçant) ne peut en aucun cas être en contrat provisoire.

Accès à l'emploi	Echelle de rémunération	Qualité juridique
3 ^e concours	Instituteur	Agrément provisoire
Aucun	Instituteur spécialisé	Contrat définitif (titulaire)
CRPE externe	Instructeur	Contrat provisoire (PES)
Concours Interne	Maître auxiliaire de 2 ^e catégorie	Agrément définitif
Examen prof réservé	Non renseigné	CDI
NON RENSEIGNE	Professeur certifié	Remplaçant dans le cadre d'un congé
REP	Professeur des écoles	Délégué auxiliaire sur poste vacant
		Salarié OGEC

Informations personnelles

login ndossantos103

numec 29569329685

Civilité * Mme

Nom usuel * Da Silva

Patronyme * Da Silva

Prénom * Natalia

Date naiss. * 08/11/1986

Nationalité Union Européenne

Pays naiss. France

Commune naiss. 94100 - ST MAUR DES FOSSES

Adresse * 40, rue Pierre Sépard

Adresse 2

Commune * 77400 - LAGNY SUR MARNE

Tél. domicile * +33 6 26 36 15 85

Tél. mobile +33 6 26 36 15 85

Adresse mail * equinoxe95@hotmail.fr

Adresse mail 2

Accès à l'emploi

Accès à l'emploi CRPE externe

Année 1ere activité d'enseignement 2009

Année entrée Ens. Catho. 2009

Année en Contrat Provisoire 2009

Formation

Diplôme Diplôme de niveau bac + 3 (L)

Année d'obtention du diplôme 2009

Langue étrangère Anglais

Affectation dans cet établissement

Somme des affectations 27,00

Aff. Principale ou Secondaire Princ.

Chef de l'établissement Non

Pré-Accord collégial oui

Date pré-accord collégial 01/01/1990

Accord collégial non

Rémunération

Echelle Professeur des écoles

Classe

Echelon

Maître auxiliaire de deuxième catégorie

Professeur des écoles

Modifier

Fermer

Dernière modification le : 03/09/2018

Pour l'échelle de rémunération il n'y a que 2 possibilités :

- Suppléants, DA et CDIstes : maître auxiliaire de 2è catégorie
- titulaires et PES : professeur des écoles

Informations personnelles et situation professionnelle

Affectations et services

Historique des affectations

Informations personnelles

login ndossantos103

numec 29569329685

Civilité * Mme

Nom usuel * Da Silva

Patronyme * Da Silva

Prénom * Natalia

Date naiss. * 08/11/1986

Nationalité Union Européenne

Pays naiss. France

Commune naiss. 94100 - ST MAUR DES FOSSES

Adresse * 40, rue Pierre Sépard

Adresse 2

Commune * 77400 - LAGNY SUR MARNE

Tél. domicile * +33 6 26 36 15 85

Tél. mobile +33 6 26 36 15 85

Adresse mail *

equinoxe95@hotmail.fr

Adresse mail 2

Accès à l'emploi

Accès à l'emploi Concours Interne

Année 1ère affectation 3e Concours

Année entrée Emploi Aucun

Année en Contrat CRPE externe

Année en Contrat Concours Interne

Examens prof réservés Examen prof réservé

NON RENSEIGNE

REP

Année d'obtention du diplôme 2009

Langue étrangère Anglais

Affectation dans cet établissement

Somme des affectations 27,00

Aff. Principale ou Secondaire Princ.

Chef de l'établissement Non

Pré-Accord collégial oui

Date pré-accord collégial 01/01/1990

Accord collégial non

Rémunération

Echelle Professeur des écoles

Classe Classe normale

Echelon 6

Modifier

Fermer

Dernière modification le : 03/09/2018

Renseigner l'accès à l'emploi :

- pour les remplaçants, DA et CDIstes, il n'y a qu'une seule possibilité : Aucun
- pour les titulaires et PES, sélectionner le concours obtenu : 3^e concours, CRPE externe, Concours Interne ou Examen prof réservé (RAEP)

Informations personnelles et situation professionnelle

Affectations et services

Historique des affectations

Affectation 1 :

Date de début de l'affectation : 2016-05-24

RNE	Ecole	Commune	Durée	Qualité juridique	P/S	
0940992T	Albert De Mun	94130 - NOGENT SUR MARNE	9.00	Remplaçant dans le cadre d'un congé	P	Modifier

[Afficher / Masquer les Services](#)

[Mettre fin à l'affectation](#)

Services :

Nature du service	Durée	Division		

[Ajouter un service](#)

Affectation 2 :

Date de début de l'affectation : 2015-09-01

RNE	Ecole	Commune	Durée	Qualité juridique	P/S	
0940992T	Albert De Mun	94130 - NOGENT SUR MARNE	27.00	CDI	P	Modifier

[Afficher / Masquer les Services](#)

[Mettre fin à l'affectation](#)

Services :

Nature du service	Durée	Division		
Heures devant élèves	27.00	CM2 C	Modifier	Supprimer

[Ajouter un service](#)

[Ajouter une affectation](#)

Affectation : 219943

RNE: 0940992T

Ecole: Albert De Mun

Commune: 94130 - NOGENT SUR MARNE

Affectation principale: oui

Date Début *: 01/09/2015

Durée (heures): 27.00

Qualité juridique: CDI

- Agrément provisoire
- Contrat définitif
- Contrat provisoire
- Agrément définitif
- CDI
- Suppléant de moins de 3 mois
- Remplaçant dans le cadre d'un congé
- Délégué auxiliaire sur poste vacant
- Etudiant NON ACTIF
- Admissible contractuel NON ACTIF
- Salarié Ogec

Cliquer sur modifier pour afficher le menu déroulant et renseigner la qualité juridique :

- pour les CDistes : CDI
- pour les suppléants : soit Remplaçant dans le cadre d'un congé, soit Délégué auxiliaire sur poste vacant
- pour les titulaires : Contrat définitif
- pour les PES : Contrat provisoire

Som. affectation: 36 h

QUELQUES RAPPELS

Qualité Juridique

Contrat Provisoire : le terme Contrat est utilisé pour les écoles ou classes SOUS CONTRAT d'ASSOCIATION, Provisoire est utilisé pour les Professeurs des Ecoles Stagiaires

Contrat Définitif : Contrat est utilisé pour les écoles ou classes SOUS CONTRAT d'ASSOCIATION.

Remplaçant dans le cadre d'un congé : congé maladie, formation, parental, décharge syndicale, etc...)

Délégué Auxiliaire sur poste vacant : à choisir quand l'enseignant n'est pas titulaire du poste et que celui-ci est vacant.

CDI : à choisir pour le DA qui assure un service d'enseignement depuis au moins 6 ans et qui n'est pas titulaire.

Agrément Provisoire : Agrément est utilisé pour les écoles ou classes SOUS CONTRAT SIMPLE, Provisoire est utilisé pour les Professeurs des Ecoles Stagiaires - Ne pas utiliser

Agrément Définitif : Agrément est utilisé pour les écoles ou classes SOUS CONTRAT SIMPLE - Ne pas utiliser

Nature des Heures des Services

Heures devant élèves : correspond aux heures effectuées devant les élèves. On les affecte à la Division dans laquelle l'enseignant exerce.

Heures de décharge de Direction : attribuées seulement au Chef d'Etablissement. On les affecte à la division « 0-DechargeDir » créée à cet effet.

Heures de décharge Syndicale : attribuées seulement au Délégué Syndical. On les affecte à la division « 0-DechargeSynd » créée à cet effet. Ces heures sont compensées par des Heures de Suppléance assurées par le remplaçant dans la classe où il enseigne.

Heures de Suppléance : attribuées au maître remplaçant, dans une division. Elles sont égales aux Heures Suppléées dans la même division.

Heures Suppléées : attribuées au maître remplacé, dans une division. Elles sont égales aux Heures de Suppléance assurées par le remplaçant dans la même division.

Autres Heures : attribuées aux maîtres qui sont rattachés administrativement à l'école MAIS qui n'assurent pas des heures face à une classe (maître ASH par ex...)

Type	Durée	Poste protégé	Rens. Titulaire dans ANGE-1D	Rens. Remplaçant dans ANGE-1D
Congé de maternité / paternité / adoption	- 6 sem. avant - 8 sem. après	Oui, pendant toute sa durée	- Contrat définitif - H. suppléées	- Remplaçant dans le cadre d'un congé - H. suppléance
Congé parental (temps complet)	Jusqu'aux 3 ans de l'enfant (par périodes de 6 mois)	Oui, pendant 1 an : - si début 1/9 → fin 31/08 si début pendant Année Scolaire → fin 31/08 (année suivante), Non, au-delà	- Contrat définitif - H. suppléées	- Remplaçant dans le cadre d'un congé - H. suppléance - DA sur poste vacant
Congé parental (temps partiel)	Jusqu'aux 3 ans de l'enfant (par périodes de 6 mois)	Oui, pendant toute sa durée	- Contrat définitif - H. suppléées (tps de congé) - H. devant élèves (tps travaillé)	- Remplaçant dans le cadre d'un congé - H. suppléance (=tps de congé du titulaire)
Congé de longue maladie	3 ans maximum	Oui, pendant toute sa durée	- Contrat définitif - H. suppléées	- Remplaçant dans le cadre d'un congé - H. suppléance
Congé de longue durée	5 ans maximum	Oui, pendant toute sa durée	- Contrat définitif - H. suppléées	- Remplaçant dans le cadre d'un congé - H. suppléance

Type	Durée	Poste protégé	Rens. Titulaire dans ANGE-1D	Rens. Remplaçant dans ANGE-1D
Congé formation	Inférieur ou égal à une année scolaire	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat définitif - H. suppléées 	<ul style="list-style-type: none"> - Remplaçant dans le cadre d'un congé - H. suppléance
Temps partiel sur autorisation	1 an reconductible uniquement sur année scolaire complète	Non, réintégration par le mouvement des maîtres	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat définitif - H. devant élèves (tps travaillé) 	<ul style="list-style-type: none"> - DA sur poste vacant - H. devant élèves (tps complémentaire /27h)
Temps partiel de droit pour raisons familiales	1 an reconductible uniquement sur année scolaire complète	Oui, pendant toute sa durée en totalité Soit 13,5h, 17h ou 20,25h	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat définitif - H. suppléées 	<ul style="list-style-type: none"> - Remplaçant dans le cadre d'un congé - H. suppléance
Temps incomplet	A compter de l'année scolaire suivante	Non, réintégration par le mouvement des maîtres	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat définitif 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat définitif ou provisoire ou délégué auxiliaire sur heures vacantes
Disponibilité pour convenance personnelle ou suivi de conjoint	3 ans reconductibles uniquement sur année scolaire complète	Non, réintégration par le mouvement des maîtres	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de l'affectation au 31/08 de l'année précédente 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat définitif ou provisoire ou délégué auxiliaire sur heures vacantes